

**PROCES-VERBAL**  
de la séance du Conseil communal  
du mercredi 27 juin 2007

---

**N° 09 / 2006 - 2011**

**Présidence de Mme Esther Burnand**

1. Communications du Bureau.
2. Communications de la Municipalité.
3. Nomination de la commission chargée de l'étude de la motion Laura Paccaud et consorts "Aide à la garde d'enfants pour les conseillères et conseillers communaux". (SVI)
4. Préavis de la Municipalité :
  - N° 16/6.07    1. Demande d'un crédit de construction et d'exploitation pour le développement du Centre de vie infantine
  2. Demande d'un crédit de construction pour les Archives communales. (R)
5. Rapports de commissions :
  - N° 10/6.07    Octroi d'un subside extraordinaire de CHF 35'000.00 à l'Union nautique de Morges affecté au paiement de la taxe compensatoire pour non-réalisation de places de stationnement;
  - N° 3/6.07     Gestion 2006
    - Gestion 2006
    - Réponses de la Municipalité aux vœux de la Commission de gestion
    - Détermination de la Commission de gestion sur les réponses de la Municipalité aux vœux émis
    - Rapport sur les comptes
    - Réponse de la Municipalité au vœu de la Commission des finances
    - Détermination de la Commission des finances sur la réponse de la Municipalité au vœu émis.

6. Motion Jean-Jacques Aubert et consorts "Pour un éclairage public morgien moins gourmand".
7. Interpellation Sylvie Morel relative à la politique de la Ville de Morges en matière d'engagement et de maintien des personnes handicapées dans le monde professionnel.
8. Interpellation Brigitte Coendoz.
9. Questions, vœux et divers.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Le Conseil siège à la demande de la Municipalité.

99 Conseillères et Conseillers ont été régulièrement convoqués.  
22 sont absents,  
**77 sont présents.**

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

Conseillères et Conseillers absents (**excusés**)

<b>Carlos ARIAS</b>	<b>Serge AUBERT</b>	<b>Eric BAUER</b>
<b>Laurent BEAUVERD</b>	<b>Rémy DELALANDE</b>	<b>Philippe DERIAZ</b>
<b>Brigitte DESPONDS-BATAILLARD</b>		<b>Marlyse GOUMAZ</b>
<b>Jean-Claude GOY</b>	<b>Jürg KIRCHHOFER</b>	<b>Christian LEPORI</b>
<b>Florence MAGES</b>	<b>Sylvain MICHOD</b>	<b>Eddy STREIT</b>
<b>Rose-Antoinette NGO PEM LISSOUK</b>		<b>Jean-Bernard THULER</b>
<b>Pierre TONDA</b>		

Conseillères et Conseillers absents (**non excusés**)

<b>Xhavit GASHI</b>	<b>Christine MAYOR</b>	<b>Stéphane MERCIER</b>
<b>Bastien MONNEY</b>	<b>Raul RAMIREZ</b>	

## **DOCUMENTS EN MAIN DES CONSEILLERS**

1. Communication de la Municipalité

N° 17/6.07

Objet : Situation de l'accueil parascolaire à Morges et décision de créer une antenne à Beausobre à la rentrée d'août 2007.

## 2. Préavis de la Municipalité

N° 16/6.07 *Municipalité en corps*

- Objet :
1. Demande d'un crédit de construction et d'exploitation pour le développement du Centre de vie infantine
  2. Demande d'un crédit de construction pour les Archives communales.

## 3. Rapports de commissions

N° 3/6.07 *Municipalité en corps*

Objet: Gestion 2006

- Gestion 2006
- Réponses de la Municipalité aux vœux de la Commission de gestion
- Détermination de la Commission de gestion sur les réponses de la Municipalité aux vœux émis
- Rapport sur les comptes
- Réponse de la Municipalité au vœu de la Commission des finances
- Détermination de la Commission des finances sur la réponse de la Municipalité au vœu émis.

N° 10/6.07 *Administration générale, culture et administration scolaire*

Objet: Octroi d'un subside extraordinaire de CHF 35'000.00 à l'Union nautique de Morges affecté au paiement de la taxe compensatoire pour non-réalisation de places de stationnement.

\*\*\*\*\*

## 1. Communications du Bureau

Pour l'année 2007 – 2008, la présidence de la Commission des finances revient au Groupe des socialistes, verts et indépendants et celle de la Commission de gestion au Groupe UDC.

La Présidente prie les présidents des groupes qui envoient la liste des personnes excusées à la Présidente d'envoyer une copie au secrétaire qui tient à jour la liste des présences.

## 2. Communications de la Municipalité

Monsieur le Syndic Eric VORUZ annonce qu'il y a une communication verbale en plus de la commission écrite N° 17/6.07 et de la liste des dates réservées pour le Conseil pour l'année 2007 – 2008.

Dans sa séance du 18 juin 2007, la Municipalité a décidé de demander la convocation du Conseil communal, pour l'année législative 2007 – 2008, les mercredis :

<b>2007</b>	<b>2008</b>
5 septembre	6 février
3 octobre	5 mars
7 novembre	9 avril
5 décembre	7 mai
et, le cas échéant, 12 décembre	4 juin
	25 juin pour la gestion et les comptes

**Madame la Municipale Nuria GORRITE** informe le Conseil que, dans le cadre de l'Agenda 21 et de sa politique de la promotion du sport, la Municipalité a le projet de réaliser un terrain multisports au Collège du Petit-Dézaley. Ce projet figure au budget des dépenses d'investissement pour CHF 80'000.00. Certaines cours d'écoles sont déjà aménagées avec des jeux. A Morges, les espaces situés autour des écoles sont accessibles au public en dehors des heures scolaires. Ils sont très utilisés et la Municipalité s'en réjouit. Elle entend encourager la fréquentation de ces lieux. C'est pourquoi cette réalisation devrait se faire cette année encore. Des demandes de subsides seront adressées à l'UEFA et à la Commission cantonale du Fonds du sport. Ce projet sera mis prochainement à l'enquête publique. Un préavis sera déposé au mois de septembre.

La discussion est ouverte sur ces communications.

**M. Pierre Marc BURNAND** demande pourquoi la date du Conseil a été fixée au mercredi 9 avril 2008 et pas le 2 avril.

**M. le Syndic Eric VORUZ** répond que la Municipalité répondra plus tard.

La parole n'est plus demandée.

3. **Nomination de la commission chargée de l'étude de la motion Laura Paccaud et consorts " Aide à la garde d'enfants pour les conseillères et conseillers communaux ".**

Les commissaires sont Mmes et MM. :

<b>Pierre Marc BURNAND</b>	<b>Martine COSTA</b>	<b>Barbara DELLWO</b>
<b>Cedric FAVRE</b>	<b>Sébastien FETTER</b>	<b>Dominique-Anne KIRCHHOFER</b>
<b>Laura PACCAUD</b>		

#### 4. Préavis de la Municipalité

- N° 16/6.07
1. Demande d'un crédit de construction et d'exploitation pour le développement du Centre de vie enfantine
  2. Demande d'un crédit de construction pour les Archives communales.

Les commissaires sont Mmes et MM. :

<b>André BUCHER</b>	<b>Esther BURNAND</b>	<b>Katharina DELLWO BAUER</b>
<b>Marie-France LENDVAI</b>	<b>Françoise PONTONIO</b>	<b>Aline ROKITA DUPONT</b>
<b>Christian SCHWAB</b>	<b>Eddy STREIT</b>	<b>Jean-Bernard THULER</b>

#### 5. Rapports de commissions

- N° 10/6.07 *Administration générale, culture et administration scolaire*  
 Objet : Octroi d'un subside extraordinaire de CHF 35'000.00 à l'Union nautique de Morges affecté au paiement de la taxe compensatoire pour non-réalisation de places de stationnement.

**M. Pierre Marc BURNAND**, président de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont différentes de celles du préavis municipal.

**M. le Syndic Eric VORUZ** annonce que la Municipalité doit respecter le Règlement sur le Plan des zones. En conséquence, elle maintient ses conclusions.

La discussion est ouverte.

**Mme Catherine HODEL** s'exprime au nom de M. Eric Décosterd, excusé, qui arrivera plus tard.

Le rapport sur la subvention à l'Union nautique de Morges donne l'occasion de demander à la Municipalité où nous en sommes avec le Rapport sur la politique sportive à Morges. En effet, le Conseil a voté il y a plusieurs mois un crédit pour qu'une étude soit menée par Mme Chaves. La Municipalité a informé le Conseil qu'un comité consultatif était mis en place. Il semble qu'avant de d'octroyer de nouveaux subsides, quels qu'ils soient, il serait bon d'avoir eu la possibilité de discuter le rapport et les recommandations de la Municipalité.

**M. le Syndic Eric VORUZ** répond que le dépôt du rapport a été quelque peu retardé. Une enquête a été faite auprès des sociétés sportives et des demandes complémentaires ont été faites auprès de certaines sociétés.

D'autre part, certains chefs de services, accompagnés de Mme Chaves, ont été délégués ce lundi à Montreux où le Conseil d'Etat présentait sa nouvelle politique de subventions aux sociétés sportives.

Le rapport sera présenté cet automne.

**M. Jean-Marc PASCHE** est d'accord avec les conclusions du rapport. Cependant, il constate que le montant exigible pour la non-réalisation de places de stationnement devrait être réglé lors de l'octroi du permis de construire. Si l'Union nautique de Morges était au courant de la situation au moment de l'octroi du permis de construire, il n'est pas normal de demander un subside. Si elle ne l'était pas, il est plutôt gênant d'exiger ce montant une fois la construction réalisée.

**M. Mario BURATTI** informe le Conseil que le Club nautique organise tous les jeudis un "Bord du Lac" avec des bateaux à moteur. Ces sorties sont ouvertes à tous. Le Club participe également à la Parade navale et organise diverses manifestations. C'est un club très vivant qui compte de nombreux membres.

**M. Christian SCHWAB** a de la peine à comprendre tout le théâtre fait autour de ce préavis car il s'agit d'un simple problème d'écritures comptables. Si le subside est octroyé, la Commune n'aura pas à sortir d'argent, le montant sera simplement passé au compte de réserve pour la création d'un parking. Le jour où ce parking sera réalisé, une différence de CHF 35'000.00 en plus ou en moins ne fera pas une grande différence comparée aux nombreux millions nécessaires à la construction du parking. Pour M. Schwab, les deux solutions se valent.

**M. le Municipal Yves PACCAUD** répond à M. Jean-Marc Pasche que l'Union nautique était au courant de la demande de la Municipalité. Le permis de construire mentionnait clairement qu'un montant de CHF 35'000.00 serait exigé pour la non-réalisation de 7 places de stationnement. Ce montant devra figurer au bilan dans le compte 9282.07 *Nouvelles places de stationnement publiques*. Cette demande de subvention de CHF 35'000.00 fait suite à une demande d'exonération du Club nautique de Morges. La Municipalité a répondu qu'elle ne pouvait pas exonérer le CNM du paiement de cette indemnité compensatoire et que le seul moyen envisageable était le dépôt d'un préavis pour l'octroi d'une subvention du même montant.

**M. Pierre Marc BURNAND** répond à M. Schwab qu'il n'est pas indifférent d'octroyer cette subvention car, si elle est octroyée, toutes les autres sociétés seront alors fondées à demander une subvention pour le même objet.

**M. Christian SCHWAB** trouve que ce n'est pas si simple. Si le subside n'est pas accordé, le CNM devra payer ce montant de CHF 35'000.00 alors qu'il n'a pas cet argent. Si le subside est octroyé, il n'y aura pas de sortie ou d'entrée d'argent, la Municipalité portera simplement ce montant au compte de réserve pour les places de stationnement. Refuser l'octroi de ce subside revient à mettre le CNM en difficulté, ce n'est pas une bonne idée.

**M. Pierre Marc BURNAND** relève, ce qui est mentionné dans le rapport, que si le CNM doit payer ce montant, cela revient à une cotisation supplémentaire entre CHF 140 et 175 par membre.

La parole n'est plus demandée.

**Au vote :**

**Les conclusions du rapport sont acceptées à une majorité évidente.**

Elles ont la teneur suivante :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

**de ne pas octroyer un subside de CHF 35'000.00 à l'Union Nautique de Morges affecté au paiement de la taxe compensatoire pour non-réalisation de places de stationnement.**

N° 3/6.07     *Municipalité en corps*  
Objet :        *Gestion 2006.*

En préambule, la Présidente rappelle l'article 102 du Règlement du Conseil :

*Art. 102 – Avant le 30 juin, le Conseil délibère successivement sur :*

- a) la gestion;*
- b) les observations et les vœux de la Commission de gestion :  
Le rapporteur lit chaque observation ou vœu, le syndic donne connaissance de la réponse de la Municipalité, et le rapporteur déclare si la réponse est admise ou refusée par la commission. La discussion est ouverte sur les points où il y a désaccord entre la commission et la Municipalité. Dans ce cas, il y a votation, même si la discussion n'est pas utilisée. Sur les points où il y a accord entre la commission et la Municipalité, il n'y a votation que si la discussion est demandée. Dans les deux cas prévus ci-dessus, le Conseil est appelé à se prononcer sur le maintien ou le refus de l'observation ou du vœu, mais sans pouvoir en modifier le fond;*
- c) les comptes;*
- d) les observations et les vœux de la Commission des finances, en respectant la procédure décrite sous lettre b).*

*S'il y a lieu, le Conseil adopte le rapport de la Commission de gestion, celui de la Commission des finances, accepte les comptes, et donne décharge de sa gestion à la Municipalité.*

Pour l'examen des vœux, si la réponse de la Municipalité est acceptée, il n'y a vote sur le vœu que si la parole est demandée; si la réponse de la Municipalité est refusée, il y a vote sur le vœu, que la parole ait été demandée ou non.

**M. Jean-Hugues BUSSLINGER**, président de la Commission de gestion, lit les conclusions de son rapport qui sont différentes de celles du préavis municipal.

**M. le Syndic Eric VORUZ** remercie la Commission de gestion pour son travail. Il désire préciser 2 points figurant à la page 3 du rapport. Tout d'abord, la Commission relève que l'organisation des ateliers communaux n'est pas d'une compréhension immédiatement aisée. M. le Syndic fait remarquer que, dès la construction du bâtiment de Riond-Bosson, il était prévu d'y loger les ateliers des Services industriels et de la Voirie ainsi que ceux du Service d'entretien des bâtiments.

D'autre part, la Commission de gestion se plaint de n'avoir pas reçu le "Rapport de révision" établi par la fiduciaire. La Commission des finances a reçu 3 exemplaires de ce rapport le 4 juin et un exemplaire a été envoyé à la Commission de gestion.

**M. Jean-Hugues BUSSLINGER** précise que l'année dernière, la Commission des finances avait reçu la version complète de ce rapport et non la version abrégée à l'usage du Conseil. Cette année, le président de la Commission de gestion avait rendu son rapport au moment où il a reçu le rapport de la fiduciaire.

**Mme Catherine HODEL** demande si nous parlons de la gestion 2006. Si l'on se réfère aux conclusions du Rapport de gestion 2006 de la Municipalité, est-il légal d'approuver les comptes communaux arrêtés au 31 décembre 2005 et de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2005 ?

**M. Jean-Hugues BUSSLINGER** répond que la Commission de gestion a remarqué cette erreur et décidé de ne pas la relever. Elle s'est bien penchée sur la gestion et les comptes de l'année 2006.

**M. le Syndic Eric VORUZ** annonce que la Municipalité regrette cette coquille, due aux caprices de l'informatique, et se rallie aux conclusions du rapport de gestion.

La discussion est ouverte sur le rapport de la Commission de gestion et les rapports des sous-commissions. Les intervenants sont priés d'indiquer à quel rapport ils se réfèrent ainsi que le numéro de la page concernée.

La parole n'est pas demandée et le Conseil peut passer à l'examen des vœux de la Commission de gestion.

Vœu N° 1      La réponse de la Municipalité est acceptée.  
La parole n'est pas demandée.  
Le vœu est accepté.

Vœu N° 2      La réponse de la Municipalité est acceptée.  
La parole n'est pas demandée.  
Le vœu est accepté.



Vœu N° 3 La réponse de la Municipalité est acceptée.  
La parole n'est pas demandée.  
Le vœu est accepté.

Vœu N° 4 La réponse de la Municipalité est acceptée.  
La parole n'est pas demandée.  
Le vœu est refusé.

Vœu N° 5 La réponse de la Municipalité est refusée.

**M. le Syndic Eric VORUZ** informe le Conseil que la Municipalité s'est renseignée auprès de la Direction de police pour savoir ce qui avait été dit aux commissaires. Il en ressort qu'une parole malheureuse, à savoir "cette passade ne sert pas à grand chose, on pourrait l'utiliser pour d'autres usages", a pu faire croire aux commissaires que la Police souhaitait la disparition de ce local. Il est vrai que ce local est parfois utilisé pour des personnes handicapées, vu la difficulté d'accès au 1<sup>er</sup> étage de la Maison de Seigneux. Une étude avait été réalisée pour voir s'il était possible d'installer un fauteuil mobile, mais il s'est révélé que la cage d'escalier était trop petite.

La parole n'est pas demandée.

Au vote, le vœu est accepté à une majorité évidente

Vœu N° 6 La réponse de la Municipalité est acceptée.  
La parole n'est pas demandée.  
Le vœu est accepté.

Vœu N° 7 La réponse de la Municipalité est acceptée.  
La parole n'est pas demandée.  
Le vœu est accepté.

Vœu N° 8 La réponse de la Municipalité est acceptée.

**M. Jean-Hugues BUSSLINGER** souligne que la Commission de gestion savait que cet objet échappe à la compétence communale. Elle n'a émis ce vœu que pour soutenir la Municipalité dans ses démarches auprès du Canton car il n'est pas normal qu'un établissement scolaire public soit inauguré et fréquenté alors que le plan d'évacuation n'est pas disponible. Cela étant, la réponse de la Municipalité est acceptée.

La parole n'est pas demandée.

Le vœu est refusé.

Vœu N° 9 La réponse de la Municipalité est refusée.

**M. le Municipal Denis PITTET** relève que la question de la Commission de gestion soulève le vrai problème de la répartition des compétences entre le Canton et les communes. La gestion des ambulances appartenait à la ville de Morges jusqu'au 31 décembre 2002. Depuis lors, le département DSAS de la Santé gère le dispositif en collaboration avec l'Ensemble Hospitalier de la Côte dont l'Hôpital de Morges fait partie.

La Municipalité réitère donc qu'elle n'a plus la compétence de gérer directement ce dossier, d'où le refus de ce vœu qui ne fait pas partie de sa gestion 2006. Afin de tranquilliser le Conseil communal, la Direction de Police demandera un rapport détaillé au responsable du Service de la santé, mais elle n'a pas les compétences pour exiger un rapport ou une modification de l'organisation.

A titre d'observateur, voilà à quoi pourrait ressembler à l'avenir une centralisation cantonale des forces de l'ordre en une police unique.

La parole n'est plus demandée.

Au vote, le vœu est refusé par 33 voix contre 22.

Vœu N° 10 La réponse de la Municipalité est refusée.

La parole n'est pas demandée.

Au vote, le vœu est accepté à une majorité évidente.

Vœu N° 11 La réponse de la Municipalité est acceptée.

**M. Pierre Marc BURNAND** désire que soit porté au PV ce qu'il avait déjà dit lors de la demande de crédit pour le déplacement de la Direction de HautePierre à la Burtignière, à savoir que la propriété de Beausobre avait été léguée à la Paroisse de Morges et à la Fondation de l'Hôpital et ce n'est qu'à la suite d'un échange de parcelles que le terrain de Beausobre est devenu un espace réservé à l'enseignement, à la culture et au sport.

Pour sa part, M. Burnand considère que la construction de bureaux administratifs sur la parcelle de Beausobre ne respecte pas l'esprit qui a présidé à l'échange de parcelles. Il remercie la Municipalité d'être attentive à ce qu'il considère être un devoir de mémoire.

La parole n'est plus demandée.

Au vote, le vœu est accepté à une majorité évidente.

Vœu N° 12 La réponse de la Municipalité est acceptée.

La parole n'est pas demandée.

Le vœu est accepté.

Vœu N° 13 La réponse de la Municipalité est acceptée.  
La parole n'est pas demandée.  
Le vœu est accepté.

Vœu N° 14 La réponse de la Municipalité est acceptée.  
La parole n'est pas demandée.  
Le vœu est accepté.

Vœu N° 15 La réponse de la Municipalité est acceptée.  
La parole n'est pas demandée.  
Le vœu est accepté.

Tous les vœux ayant été passés en revue, le Conseil peut se déterminer sur le rapport de la Commission de gestion.

**Au vote :**

**Les conclusions du rapport de gestion sont acceptées à l'unanimité.**

Elles ont la teneur suivante :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission de gestion,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

1. de donner décharge à la Municipalité pour la gestion administrative de l'année 2006;
2. de remercier la Municipalité pour la bonne gestion des biens de notre commune;
3. de remercier l'ensemble des collaborateurs qui ont participé, avec les autorités, à l'entretien et au maintien de notre patrimoine ainsi qu'aux diverses tâches administratives;
4. de prier la Municipalité de réaliser les vœux de la Commission de gestion acceptés par le Conseil, ainsi que ceux encore en suspens émis les dernières années;
5. de donner décharge à la Commission de gestion de son mandat.

Rapport sur les comptes 2006.

**M. Dominique DEGAUDENZI**, président de la Commission des finances, lit les conclusions de son rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

La discussion est ouverte sur le rapport de la Commission des finances.

La parole n'est pas demandée et le Conseil peut passer à l'examen du vœu de la Commission des finances.

Vœu La réponse de la Municipalité est acceptée.

Considérant que la Municipalité est d'accord sur le fond, mais que la forme du vœu n'est pas correcte, **M. Dominique DEGAUDENZI** propose d'amender le vœu de la manière suivante : "Que la Commune **réétudie** aux échéances légales prochaines les baux concernant les 33 places de parc louées sur le domaine privé".

**M. le Syndic Eric VORUZ** dit que la Municipalité propose d'accepter le vœu amendé.

La parole n'est pas demandée.

Au vote, le vœu amendé est accepté à une majorité évidente.

Le Conseil peut se déterminer sur le rapport de la Commission des finances.

**Au vote :**

**Les conclusions du rapport sur les finances sont acceptées à l'unanimité.**

Elles ont la teneur suivante :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport sur les comptes 2006,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

- |   |
|---|
| <ol style="list-style-type: none"><li>1. d'accepter les comptes 2006;</li><li>2. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion financière pour l'année 2006;</li><li>3. de prier la Municipalité de réaliser les vœux en suspens repris par la Commission des finances et acceptés par le Conseil communal;</li><li>4. de prier la Municipalité de réaliser le vœu nouveau émis par la Commission des finances et accepté par le Conseil communal;</li><li>5. de donner décharge à la Commission des finances de son mandat.</li></ol> |
|---|

## 6. Motion Jean-Jacques Aubert et consorts "Pour un éclairage public morgien moins gourmand".

Conformément à l'article 60, lettre b du Règlement du Conseil communal, **M. Jean-Jacques Aubert** dépose la motion suivante intitulée : "Pour un éclairage public morgien moins gourmand".

Les motionnaires demandent à la Municipalité de proposer des mesures susceptibles de réduire la consommation d'énergie électrique de l'éclairage public.

Rappelant que Morges est "Cité de l'énergie", M. Aubert développe sa motion dans les termes suivants :

Le but de cette motion est de réduire la consommation électrique de notre éclairage public et par conséquent de diminuer le montant de la facture car il existe bel et bien un potentiel d'économies énergétiques relativement facile à réaliser.

Pour atteindre ce but, nous préconisons premièrement une évaluation de notre éclairage public. Beaucoup de villes suisses ont déjà effectué cette évaluation où l'on établit la consommation spécifique d'énergie électrique par kilomètre de route éclairée et par année ce qui permet des comparaisons entre villes.

La consommation énergétique induite par l'éclairage public diffère d'une ville à une autre. On retrouve une différence de facteur 7 entre les moyens d'éclairage les plus efficaces et les moyens les moins efficaces.

A l'attention des communes il existe des directives et des cahiers des charges pour un éclairage public efficace et économe. Voici quelques pistes pour y accéder :

- Utiliser des ampoules qui adoptent les technologies les plus récentes, moins gourmandes et plus efficaces que les anciens modèles.
- Utiliser des ampoules moins puissantes.
- Utiliser des réflecteurs à haut rendement.
- Utiliser des ballasts d'allumage électroniques (qui consomment moins).
- Forme des luminaires (ils ne doivent éclairer que vers le bas).
- Heures de fonctionnement, c'est-à-dire extinction durant la nuit ou réduction de l'intensité lumineuse lorsque pour des raisons de sécurité une extinction totale n'est pas possible (exemple : variateurs d'éclairage, extinction d'un luminaire sur deux).
- Extinction durant la nuit de l'éclairage des façades des bâtiments publics.
- Tout nouvel éclairage public devra répondre aux recommandations de l'Agence Suisse pour l'efficacité énergétique.

Cette liste n'est évidemment pas exhaustive.

En conclusion, M. Aubert prie le Conseil de prendre en considération cette motion.

La Municipalité répondra lors d'une séance ultérieure.

## 7. Interpellation Sylvie Morel relative à la politique de la Ville de Morges en matière d'engagement et de maintien des personnes handicapées dans le monde professionnel.

**Mme Sylvie MOREL** interpelle la Municipalité en ces termes :

Le 17 juin 2007, la majorité de la population suisse a accepté la 5<sup>e</sup> révision de l'AI. Durant toute la campagne, l'accent a été mis sur l'intégration ou le maintien des personnes handicapées dans le monde professionnel. Les dissensions entre les parties portaient sur les moyens à mettre en place et les solutions proposées par la 5<sup>e</sup> révision. De fait, bien que je maintienne que cette loi a surtout pour effet de contrôler et stigmatiser des personnes atteintes dans leur santé mentale, physique et/ou psychique, je prends note de l'approbation de cette loi par la population suisse et la comprends surtout comme le désir de celle-ci de permettre à la société de bénéficier des compétences des personnes atteintes de handicap.

Notre commune est un employeur et un client pour bien des entreprises, à ce titre elle a donc à jouer un rôle actif dans l'intégration professionnelle des personnes handicapées. En tant que conseillère communale, je m'interroge sur le rôle réel de notre commune à ce sujet d'où les questions suivantes :

1. A ce jour combien de personnes atteintes de handicap physique, mental et/ou psychique notre commune emploie-t-elle ?
2. Depuis la mise en application de la 4<sup>e</sup> révision de l'AI combien de personnes handicapées la commune a-t-elle engagée ?
3. Des mesures sont-elles prises actuellement ou prévues à l'avenir pour garantir le maintien en emploi des personnes atteintes dans leur santé et encourager l'engagement de personnes handicapées ? Si oui, lesquelles ? Si non pour quelles raisons ?
4. Des mesures sont-elles prises actuellement ou prévues à l'avenir pour informer et encourager les entreprises et institutions morgiennes dans ce domaine, en particulier celles qui sont mandatées par la Commune (qui du reste ne sont pas forcément morgiennes) ? Si oui lesquelles ? Si non pourquoi ?

La Municipalité répondra lors d'une séance ultérieure.

## 8. Interpellation Brigitte Coendoz.

**Mme Brigitte Coendoz** fait remarquer que l'association à but non lucratif Zen Do Ryu, créée il y a 8 mois et reconnue par "Jeunesse et Sports" entraîne aux arts martiaux adultes, enfants et adolescents. La pratique des arts martiaux favorise le contrôle de soi, la tolérance et le respect des autres. L'école Zen Do Ryu accueille d'ailleurs des groupes d'enfants et adolescents en difficultés, ainsi que des handicapés mentaux.

Suite à un changement d'affectation de son local, l'école voit ses finances mises en danger et vient de recevoir une notification de mise en faillite. C'est pourquoi Mme Coendoz pose à la Municipalité les questions suivantes :

1. La Municipalité est-elle au courant de la situation de l'école Zen Do Ryu ?
2. Est-elle au courant du problème de changement d'affectation du local qu'occupe cette école ?
3. Quelle solution urgente pourrait-elle envisager pour favoriser la survie de cette école ?
4. La Municipalité pourrait-elle envisager de chercher une solution conjointement avec l'OPTI (Office de perfectionnement scolaire, de transition et d'insertion) et l'école Pestalozzi ? Ces deux organismes seraient eux aussi touchés par la disparition de l'école utilisée pendant toute l'année scolaire dans le cadre de cours de prévention.

La Présidente fait remarquer à Mme Coendoz que les questions posées n'ont pas de rapport avec les actes de l'administration et ne constituent pas une interpellation.

Mme Coendoz transforme son interpellation en question.

La Municipalité répondra lors d'une séance ultérieure.

## 9. Questions, vœux et divers

**M. Mario BURATTI** s'inquiète pour l'avenir du Symposium de la sculpture. Le soutien financier qui lui était accordé sera à l'avenir retiré. Il demande à la Municipalité d'informer le Conseil sur la situation du Symposium et espère que, vu le bon état des finances communales, rien ne sera remis en cause.

C'est en tant que membre du jury du Symposium et de membre de l'organisme chargé de répartir les bénéfices de la Loterie Romande que **Mme la Municipale Nuria GORRITE** apporte un élément de réponse. Tout d'abord, ce n'est pas la Ville de Morges qui lâche le Symposium. La Commune subventionne le Symposium à raison de CHF 5'000.00 par année, c'est-à-dire CHF 10'000.00 pour chaque édition puisque le Symposium a lieu tous les 2 ans. Ce soutien n'est pas remis en cause. Le problème est que la Loterie Romande a dû renoncer cette année à soutenir cette manifestation, ainsi que d'autres. La Loterie Romande disposait de 5 millions à répartir alors qu'elle a reçu des demandes de soutien pour 10 millions. Elle a donc dû faire des choix. Le Symposium est au courant de la situation et a déjà modifié sa structure de recherche de soutien. Un rendez-vous est pris avec quelques délégués de la Loterie Romande et un certain nombre de personnalités se sont engagées au côté du comité du Symposium de manière à rechercher activement des soutiens financiers pour la prochaine édition. Le montant à couvrir étant de l'ordre de CHF 10'000, il ne devrait pas être trop difficile à trouver.

**M. Dominique DEGAUDENZI** relève les paroles de M. le Syndic Eric Voruz lors du débat sur le rapport N° 10/6.07. A cette occasion, M. le Syndic Eric Voruz a dit qu'il ne voulait pas que la Municipalité fasse fi des décisions du Conseil communal.

En 2002, M. Degaudenzi a rédigé un rapport de minorité (N° 36/6.02) qui soutenait la Municipalité, laquelle proposait de ne pas prendre en considération la mo-

tion Eric de Goumoëns demandant l'étude de voies de circulation préférentielles pour les transports publics. Le Conseil avait alors décidé de ne pas prendre cette motion en considération.

Quelles réflexions ont donc conduit la Municipalité à faire fi d'une décision du Conseil, ce qui va à l'encontre des paroles de M. le Syndic ?

La Municipalité répondra lors d'une séance ultérieure.

**M. Jean-Hugues BUSSLINGER** remarque que le Conseil a déposé nombre de postulats et motions. Il a été répondu à toutes les motions, du moins toutes celles qui proposaient des dépenses supplémentaires. Une seule n'a pas encore reçu de réponse de la Municipalité : celle qui propose vraisemblablement quelques moyens supplémentaires pour notre Commune. C'est la motion déposée en février demandant d'étudier la vente d'une partie des actions de la Romande Energie SA. M. Busslinger aimerait avoir une réponse, de préférence avant l'année prochaine.

**M. le Municipal Eric ZUGER** répond que la Municipalité a décidé de présenter à la rentrée un préavis-cadre pour les aménagements de ses locaux, y compris l'Hôtel de Ville. Dans cette optique, elle répondra à la motion demandant de dégager des ressources pour ces travaux.

**M. Eric DECOSTERD** revient sur le vote du 17 juin qui a vu la population de Morges refuser le plafond d'endettement à 135 millions. Il attendait une prise de position de la Municipalité sur cet objet, mais rien n'est venu. Mieux, la Municipalité a présenté ce soir un préavis, daté du 18 juin, soit après le vote, portant sur un montant de 7.6 millions, alors que le plan des investissements communaux prévoit 2.9 millions.

La presse, quant à elle, répercute les propos de M. le Syndic Eric Voruz disant "nous allons nous remettre au travail, mais sans précipitation" et ceux de M. le Municipal des finances Eric Züger qui dit "le plafond d'endettement... tout est possible : 130, 125, pourquoi pas 140 millions".

M. Décosterd a l'impression que nous marchons sur la tête. Il demande que la Municipalité présente pour la rentrée un préavis portant sur le plafond d'endettement et un plan des investissements communaux cohérent avec le nouveau plafond d'endettement.

Lors de la présentation du programme de législature, Mme de La Torre avait souligné, au nom du Groupe des socialistes, verts et indépendants, la qualité de ce programme. M. Décosterd le qualifiait, lui, d'inventaire à la Prévert. Or le premier préavis d'importance (N° 9/3.07 portant sur l'engagement de 3 policiers) proposé après la présentation du programme de législature n'y figure pas. De plus, le préavis présenté ce soir porte sur un montant supérieur de 5 millions à celui porté au plan des investissements communaux.

M. Décosterd pense que le vote du 17 juin nous offre une opportunité de remettre les choses à plat et de repartir d'un bon pied dans cette législature, mais il aimerait que la Municipalité comprenne qu'il est hors de question de discuter et d'approuver des investissements sans avoir une vue d'ensemble. C'est-à-dire un nouveau programme de législature, un nouveau plan des investissements communaux et surtout un préavis pour un nouveau plafond d'endettement.



M. Décosterd demande à la Municipalité si elle partage cette approche, si elle peut ce soir nous dire que tout sera fait pour apporter au mois de septembre au Conseil les éléments demandés.

**M. le Municipal Eric ZUGER** répond que les citoyens morgiens ont refusé le plafond d'endettement de 135 millions, ils n'ont pas accepté un autre montant. Cela signifie simplement que le nouveau plafond d'endettement ne sera pas de 135 millions. C'est ce qu'il a expliqué à la journaliste qui lui demandait si les citoyens avaient accepté le plafond d'endettement de 125 millions.

Quant au nouveau plafond d'endettement, la Municipalité a dû modifier l'agenda pour le budget 2008 pour tenir compte du temps nécessaire pour préparer le préavis sur le nouveau plafond d'endettement qui sera présenté à la rentrée.

**M. Theophil LUTZ** informe le Conseil à propos du préavis N° 15/6.07 concernant l'immeuble à loyers subventionnés à la rue de la Gare 39. Le propriétaire a demandé s'il pouvait commencer la démolition. Ceci ne concerne ni la commission ni le Conseil communal. La seule information qui peut être donnée est le résultat du vote de la commission qui a accepté à l'unanimité les conclusions du préavis de la Municipalité. Cette information ne préjuge en rien de la décision du Conseil communal lors d'une prochaine séance.

**M. le Municipal Denis PITTET** dit que la Municipalité souhaite répondre à la question posée au mois de mai par M. Christian Schwab à propos du marquage au sol dans les zones 30.

En séance du Conseil communal du 6 décembre 2000, la Municipalité a répondu au vœu de M. Eric de Goumoëns concernant la problématique du respect de la priorité de droite à l'intérieur d'une zone à vitesse limitée. Les documents officiels recommandent une absence volontaire de marquage qui a pour but d'inciter les automobilistes à modérer leur vitesse et se comporter selon les règles en usage. Il est vrai que l'argument financier avait été évoqué en l'an 2000, cela reste d'actualité en 2007. Le marquage du Parc des Sports a été réalisé en fonction du type de trafic et de la largeur de chaussée, ce qui n'est pas partout le cas dans le secteur Chanel. En outre, et c'est l'argument principal de la différence de marquage, la zone 30 du Parc des Sports est utilisée par un nombre important d'automobilistes qui ne connaissent pas les lieux. Il fallait donc traiter le marquage de manière plus incisive. Pour le secteur Chanel – Bellevue, interdit à la circulation de transit, la quasi-totalité des automobilistes circulant dans cette zone sont des riverains parfaitement au courant de la situation. La Municipalité n'entend pas faire modifier le marquage dans cette zone.

La parole n'est plus demandée.

Parvenue au terme de son mandat, **Mme la Présidente Esther BURNAND** prend congé du Conseil dans les termes suivants :

Comme vous le savez, mon mandat se termine au 30 juin et cette séance est donc la dernière durant laquelle vous avez dû accepter mes injonctions.

En quittant ce perchoir, les derniers présidents vous ont fait des confidences de nature très personnelle, je pense aux kilos pris (proportionnels au nombre de flûtes in-

gurgitées lors des nombreux apéritifs au cours desquels on représente le Conseil communal) ou au fer à cheval – reçu lors d'une visite – à placer boucle en bas sur la cheminée. Je ne suivrai pas cet usage et je préfère parler de vous.

Vous avez accepté de bonne grâce que quelques traditions soient bousculées – ainsi le souper du Conseil qui est devenu une soupe, ainsi la suppression de deux séances consécutives – et je vous remercie de m'avoir suivie sur ces chemins de traverse et ces modestes innovations.

Plus sérieusement, j'ai été étonnée, présidant la première année de la législature, de devoir enregistrer la démission de douze Conseillers communaux. J'ose croire que la présence d'une femme aux commandes n'a pas été un facteur aggravant et un encouragement à ces départs ... Mais cela signifie que, si on continue au même rythme, un quart des conseillers communaux auront démissionné lorsque mon successeur Daniel Buache arrivera au terme de son mandat, que la moitié des conseillers communaux auront démissionné dans trois ans, et plus de soixante pour cent à la fin de la législature. Quand je songe qu'il ne s'est trouvé que quelques voix très vite minorisées – pour ne pas dire ridiculisées – à se prononcer en faveur d'une diminution du nombre des conseillers communaux, je trouve qu'il y a véritablement matière aujourd'hui à une nouvelle réflexion.

Nous avons inauguré ensemble un règlement communal tout beau, tout neuf, enfin élagué – disions-nous – de ses scories et de ses lourdeurs, enfin d'une limpidité – croyions-nous – à toute épreuve pour l'éternité ... Je dois vous avouer mon soulagement de ne plus avoir à appliquer notre désormais fameux article 62 que vous avez testé sous toutes les coutures en motionnant et remotionnant à tour de bras et qui, pour moi en tout cas, a gagné de séance en séance une opacité de plus en plus totale. En revanche, vous avez accepté sans réaction particulière la nouvelle application et mon interprétation de l'article 54 : je vous en remercie. Enfin, pour la petite histoire, je vous avouerai que j'avais passé en rouge dans mon règlement les passages qui me semblaient délicats ... mais que je ne m'étais pas attardée très longtemps sur le vote à l'appel nominal ... Ceci étant, je signale à mon successeur qu'on a encore un peu de déchiffrage à faire du côté de l'article 71 et de la motion d'ordre : je lui souhaite bien du plaisir.

La présidente a notamment le rôle de donner la parole. Mais elle est placée dans une position stratégique qui lui permet de voir à la fois l'orateur, de dos, et les auditeurs, de face. Je ne vous cacherai pas que cette double vision de l'orateur qui s'accroche à ses feuilles et les multiplie avec une farouche ténacité et des auditeurs qui s'impatientent avec une égale ardeur m'a procuré des moments qui peuvent passer très brutalement d'une manière de petit bonheur à une angoisse pas très bonne pour les coronaires.

S'il y en a un dans cette salle qui ne m'a jamais procuré d'angoisses, c'est mon voisin immédiat, qui depuis Noël se tient à ma gauche bien qu'il soit mon bras droit. Sa discrétion n'a d'égale que son efficacité : je tiens à lui exprimer publiquement ma plus vive reconnaissance pour son aide constante et souveraine.

A la Municipalité, j'aimerais dire mes remerciements pour sa fidèle représentation dans les délégations. J'aimerais la remercier également de continuer à œuvrer pour le bien de la communauté, dans l'esprit de sa conclusion à son rapport de gestion 2006 que nous avons adopté tout à l'heure et en particulier de cette phrase, page 145 :

*"La population n'est pas seulement là pour élire mais aussi pour dire son dernier mot lorsqu'elle l'exige, démontrant ainsi son intérêt envers ses Autorités."*

Enfin, je n'aimerais pas terminer sans vous exprimer, à tous, ma chaleureuse gratitude pour votre tolérance et votre amabilité à mon égard, pour votre écoute relativement attentive et docile durant les séances du Conseil – très honnêtement, je m'attendais à pire –, pour votre compréhension et votre patience face à mes hésitations. Merci pour vos clins d'œil d'encouragement ... ou de réprobation. Je me réjouis de rejoindre les rangs et de pouvoir à nouveau participer au travail des commissions avec l'espoir que, malgré nos divergences d'opinions et comme je l'ai mentionné à chaque ouverture du Conseil, ce soient le respect mutuel et l'intérêt pour notre ville qui conduisent nos futures délibérations.

Je vous souhaite une agréable fin de soirée et un été délicieux. Je vous remercie.

La Présidente lève la séance à 20 h. 50.

La Présidente :

Le Secrétaire :

Esther Burnand

Pierre Ethenoz